



remboursement indu pole emploi

Par **TITIVE**, le **02/01/2020** à **07:45**

Au chomage en 2015 j ai reçu l are.

J ai retrouve un travail en septembre 2015 et j ai demande le cumul ARE avec mon nouveau salairee.

Pole emploi m a donc verse une somme durant 1 an avec aucun défaut de fournitures de documents pour y avoir droit(fiches de paye...etc)

J ai retrouve un emploi a Mayotte .J ai toujpours mon domiclle en metropole et domicile fiscalement la bas d autant que mon épouse, au chomage, habite la bas.Ils ont eux meme redige mon changement d adresse unilateralement.

Pour cette raison de changement de domicile il me reclame l indu .

Le cumul est possible a Mayotte.>

J ai donc depose une opposition a une contrainte.

Aidez moi